



**SYNDICAT GÉNÉRAL CGT
DES PERSONNELS DE LA VILLE DE
LYON ET ORGANISMES RATTACHÉS**



**SYNDICAT DES PERSONNELS
D'ENCADREMENT DE LA VILLE
DE LYON - UGICT-CGT**

Bourse du Travail – salle 26 – Place Guichard – 69422 LYON cedex 03
et 10 rue Joseph Serlin – 69001 LYON
Tél : 04-72-10-39-46

Monsieur Grégory Doucet
Maire de Lyon
69001 Lyon

Lyon, le 16 novembre 2020

Objet : préavis de grève.

Préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du jeudi 26 novembre 2020 pour l'ensemble des agents et les cadres de la direction de l'éducation de la Ville de Lyon.

Monsieur le Maire,

La situation sanitaire liée à la propagation de la pandémie de la COVID-19 nécessite une protection totale et complète de la santé des agents des écoles de la ville de Lyon. Cette obligation réglementaire est de la responsabilité des employeurs publics qui doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette protection.

Or nous ne pouvons que constater et regretter que ce ne soit pas toujours le cas.

Epuisement, manque de personnel, protocole sanitaire lourd manque de coordination entre l'éducation nationale et la ville de Lyon, Pour les agents des écoles de la ville de Lyon ce deuxième confinement est loin d'être idéal et les conditions de travail se détériorent. Pour toutes ses raisons la CGT ville de Lyon appelle l'ensemble des agents des écoles à faire grève le :

Nous revendiquons dans les écoles et les établissements scolaires :

- Les critères de vulnérabilité des personnels, établis en mai, ouvrant droit aux ASA doivent être respectés et le droit aux ASA étendu aux personnels vivant avec une personne vulnérable.
- la division par deux des effectifs des classes et la mise en place de l'alternance des groupes.
- Associer les personnels et leur syndicat, aux décisions nécessaires de réorganisation dans le cadre des protocoles sanitaires, surtout pendant la pause méridienne.
- La suppression du jour de carence.
- le recrutement de personnels et la titularisation des contractuels et vacataires.
- l'équipement gratuit de masques chirurgicaux en nombres suffisants aux élèves et aux personnels.
- L'amélioration des conditions de travail ; avec une réduction du temps de travail
- le remplacement du personnel manquant dès le premier jour.

- des ratios d'avancement à 100 % pour le personnel des écoles

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

Pour la CGT

S. DOUILLET



Pour l'UGICT-CGT

M. FLAJOLLET

